

Presentation

Conseil municipal

23 mars 2018



01. Les résultats 2017

Présentation des résultats 2017 du budget principal.



02. La santé financière de la commune

Analyse des 4 principaux ratios utilisés par l'Etat pour mesurer la santé financière des collectivités.



03. Budget 2018

Budget 2018 de fonctionnement et d'investissement du budget Principal.



PARTIE

01

Les résultats 2017

Présentation des résultats de l'exercice 2017 du budget principal

Commune de Pont-du-château- Résultats 2017

	2017
Recettes de fonctionnement	10.002.409,37 €
Dépenses de fonctionnement	9.232.391,07 €
Résultat de l'exercice – Fonct.	770.018,30€
Report N-1	1.481.123,63 €
Résultat cumulé - Fonct.	2.251.141,93 €
Recettes d'investissement	7.926.822,59 €
Dépenses d'investissement	7.868.573,26 €
Résultat de l'exercice – Invest	58.249,33€
Report N-1	-353.880,79 €
Résultat cumulé - Invest	-295.631,46 €
Solde des RAR	-277.593,13 €
TOTAL	1.677.917,34 €

Budget principal - Résultats 2017

2016



2.066.011,29€

Les résultat de fonctionnement 2017 est en baisse de 342.959,17€ par rapport à celui de 2016 en raison de l'effet de ciseaux entre baisse de recettes et augmentation des dépenses.

L'augmentation de 514.410,86€ du report du résultat de fonctionnement de l'année N-1 avait été nécessaire pour équilibrer le budget dans l'attente du vote des attributions de compensation d'investissement par la métropole.

2017



2.251.141,93€

Le résultat de l'exercice est en baisse de 342.959,17€ en 2017 , il l'avait également été en 2016 à hauteur de 389.471,51€

Budget principal - Résultats 2017

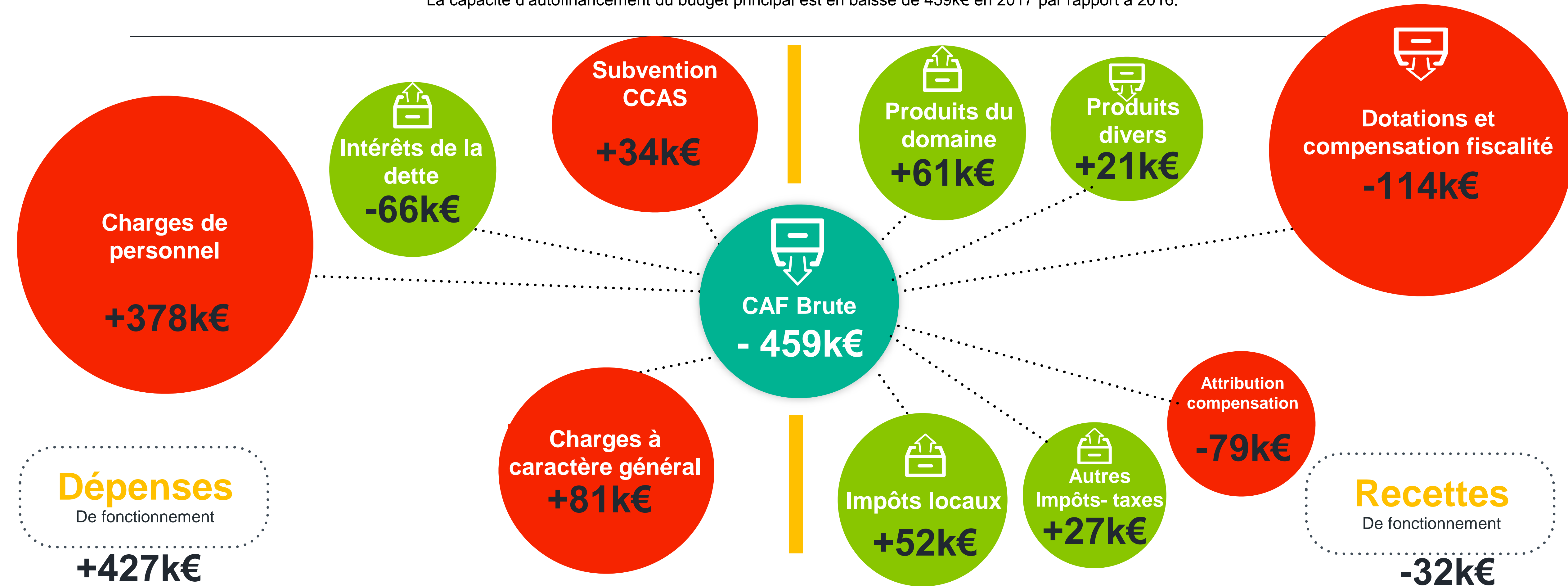
Pilotage des équilibres financiers

Commune de Pont du Château - Budget principal

LIBELLE		2016	2017	Evolution 2016-2017
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Charges de Personnel nettes D64, 621,631,633	4 701 464,83 €	4 279 981,58 €	-421 483,25 €
	contingents et participations obligatoires D 655	189 044,99 €	137 145,95 €	-51 899,04 €
	subventions de fonctionnement versées D657	640 148,63 €	567 696,02 €	-72 452,61 €
	charges d'intérêt D661	364 406,41 €	298 545,02 €	-65 861,39 €
	autres charges financières D66 sauf 661	2 979,65 €	850,00 €	-2 129,65 €
	charges à caractère général (011) D 60, 61, 62, 635, 637 sauf 621	2 044 847,03 €	1 913 106,46 €	-131 740,57 €
	autres charges D 65, 67 sauf 655, 657, 637, 675, 676	152 417,69 €	143 057,93 €	-9 359,76 €
	Total Charges réelles de fonctionnement (1)	8 095 309,23 €	7 340 382,96 €	-754 926,27 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	impôts locaux (FPIC déduit) C 731 -D 739117 -D73925	4 490 367,00 €	4 541 936,00 €	51 569,00 €
	reversement de fiscalité des groupements C 7321 + 7328 + C7322 - D 739111 - D 739112	1 607 376,44 €	238 827,00 €	-1 368 549,44 €
	autres impôts et taxes C 73 sauf 731, 7321,7322	752 179,66 €	779 291,61 €	27 111,95 €
	compensations de fiscalité C7483	168 196,68 €	224 705,21 €	56 508,53 €
	DGF et dotations non fiscales C 74 -7483	1 722 698,05 €	1 552 394,22 €	-170 303,83 €
	produits domaniaux et ventes diverses C70	601 482,17 €	770 315,47 €	168 833,30 €
	produits divers C 7 sauf 70, 73,74, 775, 776, 777, 78	158 385,10 €	216 385,51 €	58 000,41 €
	Valorisation des travaux en régie (2) C722	99 593,13 €	62 395,17 €	-37 197,96 €
Total Recettes réelles de fonctionnement (3)	9 600 278,23 €	8 386 250,19 €	-1 214 028,04 €	
Capacité d'autofinancement brute (4) = (3)- (1)	1 504 969,00 €	1 045 867,23 €	-459 101,77 €	
CAF Brute en % des recettes réelles de fonctionnement	15,68%	12,47%		
Capacité d'autofinancement nette (6) = (4) - (5)	276 959,61 €	-2 239 697,16 €	-2 516 656,77 €	

Budget principal - CAF Brute 2016-2017

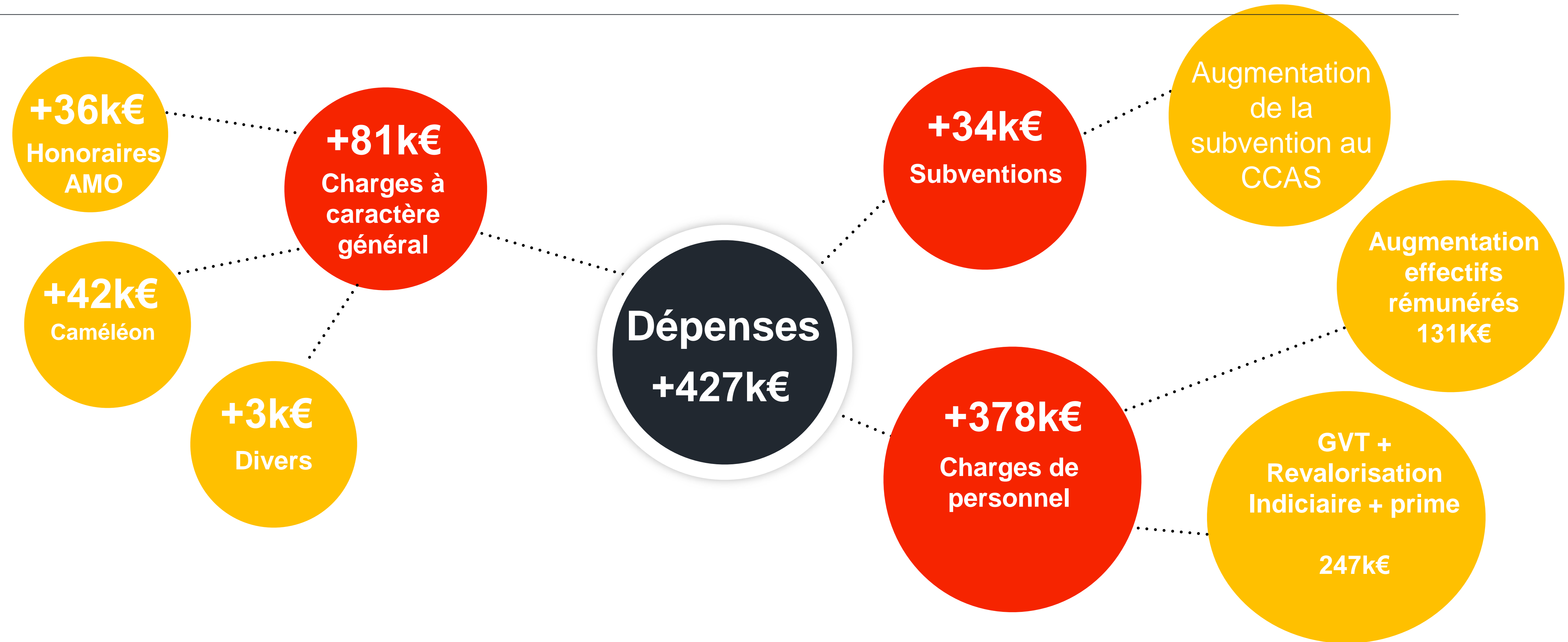
La capacité d'autofinancement du budget principal est en baisse de 459k€ en 2017 par rapport à 2016.



La capacité d'autofinancement brute est en baisse de 459K€, elle l'avait déjà été de 410k€ en 2016.

Pour permettre une meilleure lisibilité, les variations des grandes composantes de dépenses et recettes présentées ci-dessus excluent les dépenses transférées ainsi que les variations de dépenses se compensant directement avec les variations de recettes.

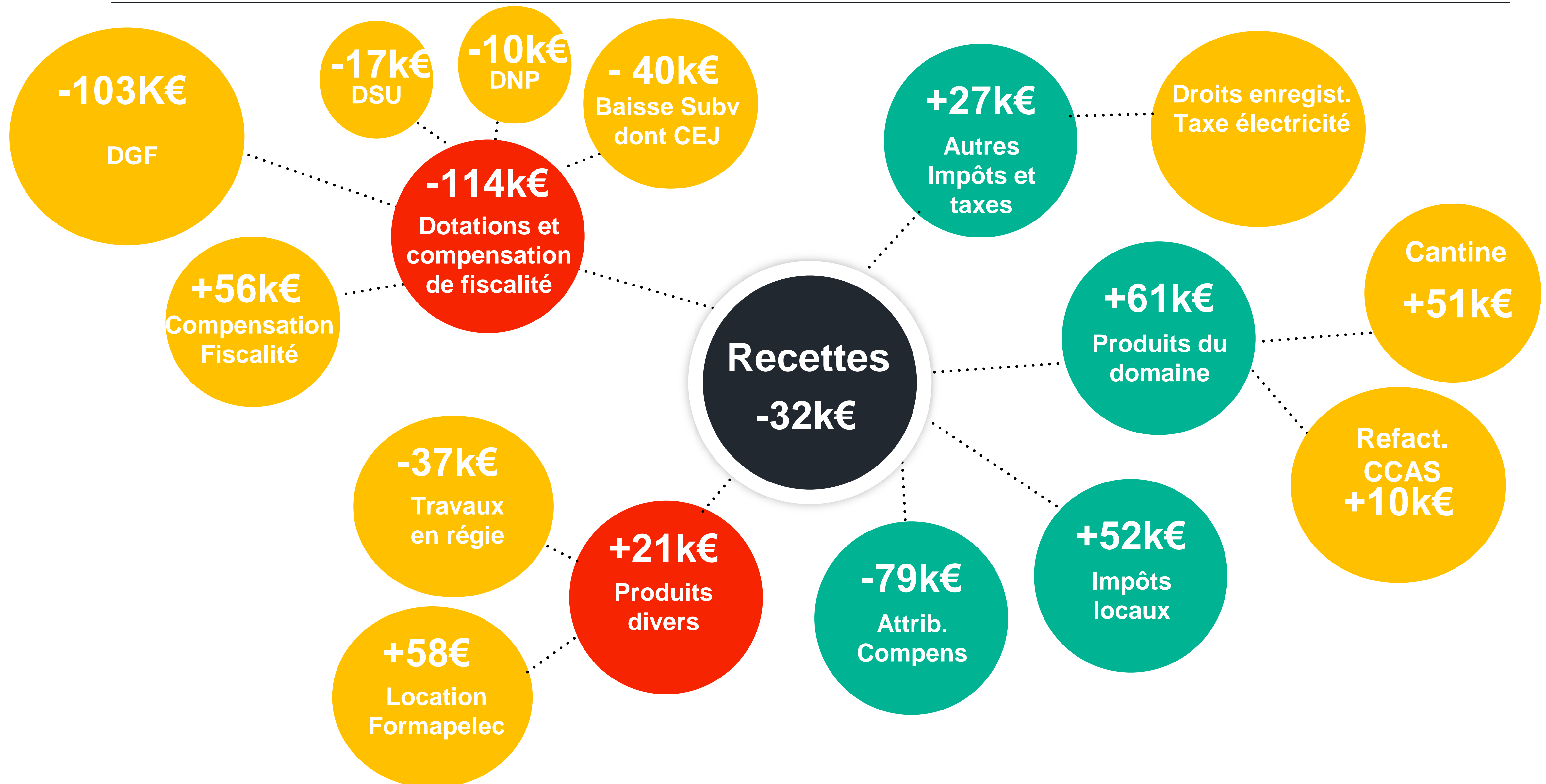
Analyse de l'augmentation des dépenses



La plus grande augmentation des dépenses provient de l'augmentation de la masse salariale.

Les charges de personnel augmentent en raison d'un nombre plus important d'ETP rémunérés ainsi que par le Glissement vieillesse technicité, la double revalorisation indiciaire décidée par l'Etat avec effet au 1^{er} juillet 2016 et 1^{er} février 2017. De plus, la commune a décidé de revaloriser le régime indemnitaire des agents à hauteur de 50€ net par mois. Ainsi, le coût moyen d'un agent passe de 33.634,51€ en 2016 à 35.785,30€ en 2017 soit +6,39%.

Analyse de la baisse des recettes





PARTIE

04

La santé financière de la commune

Analyse des 4 principaux ratios utilisés par l'Etat pour mesurer la santé financière des collectivités.
A partir de 2017, ces ratios sont calculés avec et sans retraitement de la dette transférée à la Métropole.

2015 : 0,91

2016 : 0,97

2017 : 1,12 (non retraité)

2017 : 1,08 (retraité)



1 / COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT

Coefficient d' autofinancement courant = (Dépenses réelles de fonctionnement + capital de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement



Coefficient d'autofinancement courant :

Mesure la capacité pour une collectivité de financer ses investissements une fois avoir fait face à ses dépenses courantes.



Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte pour une collectivité locale est de 1. Au-delà de ce seuil, le collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir de façon excessive à l'emprunt et ou limiter ses investissements.



En raison du remboursement de l'emprunt court terme de 2 millions d'euros, la commune dépasse en 2017 le seuil d'alerte que le ratio soit brut ou qu'il tienne compte du transfert de dette à la Métropole.

Si la commune n'avait pas effectué ce remboursement exceptionnel de 2 millions le ratio brut aurait été à 0,91 et à 0,87 en tenant compte du transfert de dette.

2015 : 0,53

2016 : 0,55

2017 : 0,50 (non retraité)

2017 : 0,49 (retraité)



2 / RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES

Ratio de rigidité des charges = (Charges de personnel + cotisations obligatoires + charges d'intérêts) / Recettes réelles de fonctionnement



Ratio de rigidité des charges:

Mesure l'importance des dépenses de fonctionnement incompressibles dans le budget de la collectivité.



Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte pour une collectivité locale est de 0,65. Au-delà de ce seuil, le collectivité n'a que très peu de marge de manœuvre permettant de rétablir sa situation financière.



L'effet du transfert de compétences (par un transfert de charges de personnel et de cotisations obligatoires) a permis le redressement de ce ratio. Le transfert de dette n'a qu'un effet limité sur ce ratio.

2015 : 1,28
2016 : 1,27
2017 : 1,03 (non retraité)
2017 : 0,91 (retraité)



3 / RATIO DE SURENDETTEMENT

Ratio de surendettement = Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement



Ratio de surendettement :

Mesure les marges de manœuvres permettant d'investir à moyen terme.



Seuil de surendettement :

Le seuil de surendettement pour une collectivité locale est de 1,21.



Ce ratio avait dépassé le seuil d'alerte en 2016, le remboursement exceptionnel de 2 millions d'euros effectué en a permis de revenir à une situation plus sécurisante. L'effet du transfert de dette à la Métropole améliore encore ce ratio.

2015 : 6,48
2016 : 8,10
2017 : 9,32 (non retraité)
2017 : 8,29



4 / CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Capacité de désendettement = Encours de dette / Capacité d'autofinancement brute



Capacité de désendettement :

Mesure le nombre d'année nécessaire pour éteindre la dette bancaire. Plus le nombre d'année est important, plus la collectivité est endettée.



Seuil de surendettement :

Le seuil de surendettement pour une collectivité locale est de 15 années.



Les actions à entreprendre :

Ce ratio est en régulière dégradation depuis plusieurs années en raison de la baisse de la Capacité d'autofinancement . En retraitant le ratio avec le transfert de dette à la métropole, le ratio se stabilise.



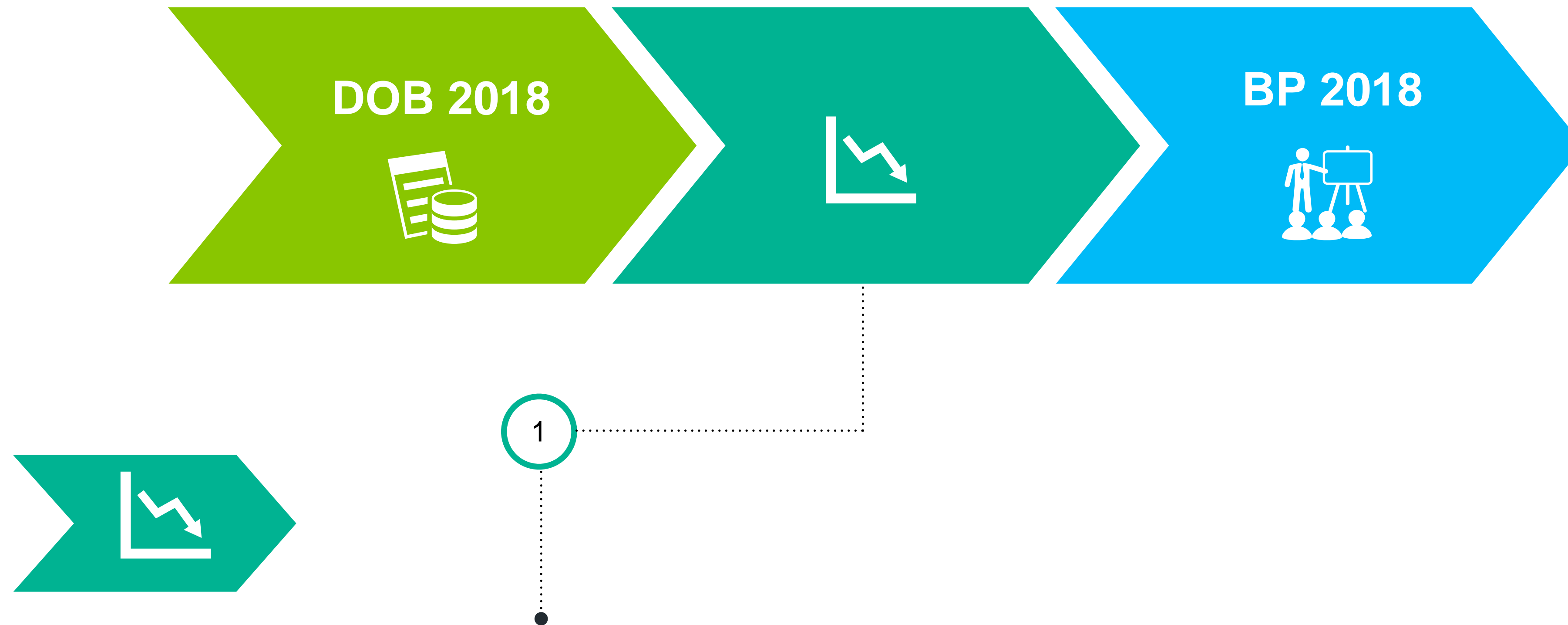
PARTIE

03

Le Budget 2018

Présentation du Budget Primitif 2018

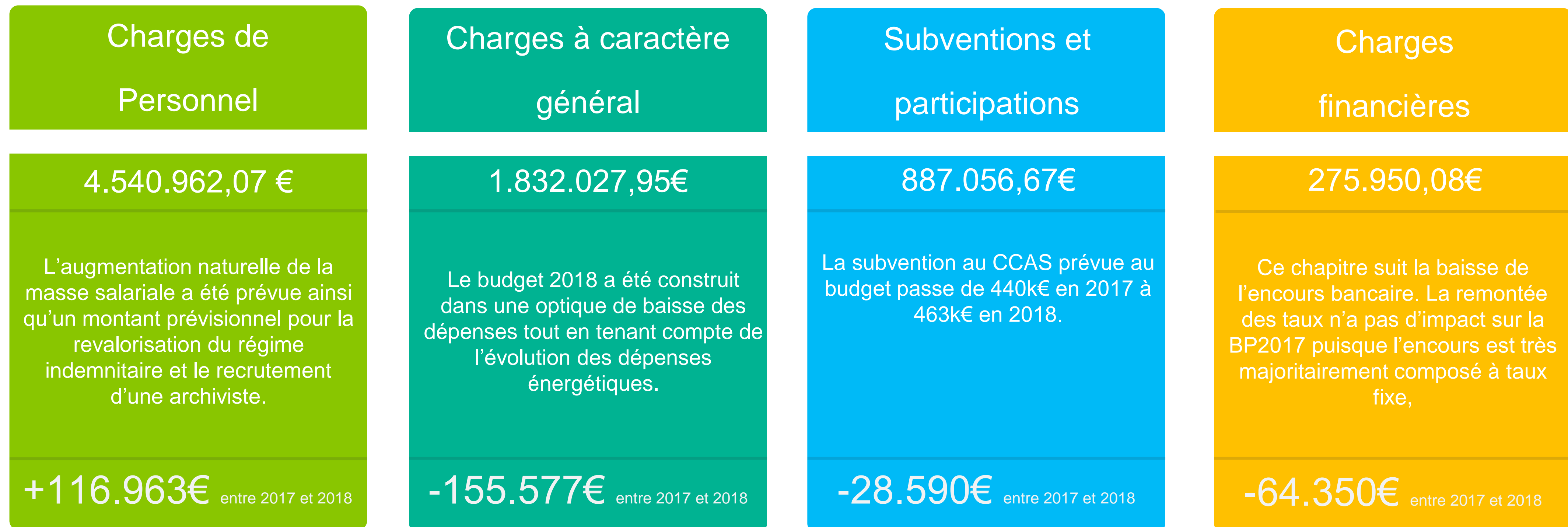
Éléments non connus lors du DOB



Prélèvement dans le cadre de la loi SRU :

La prélèvement baisse de 85.020€ à 65.844€ soit -19.176€

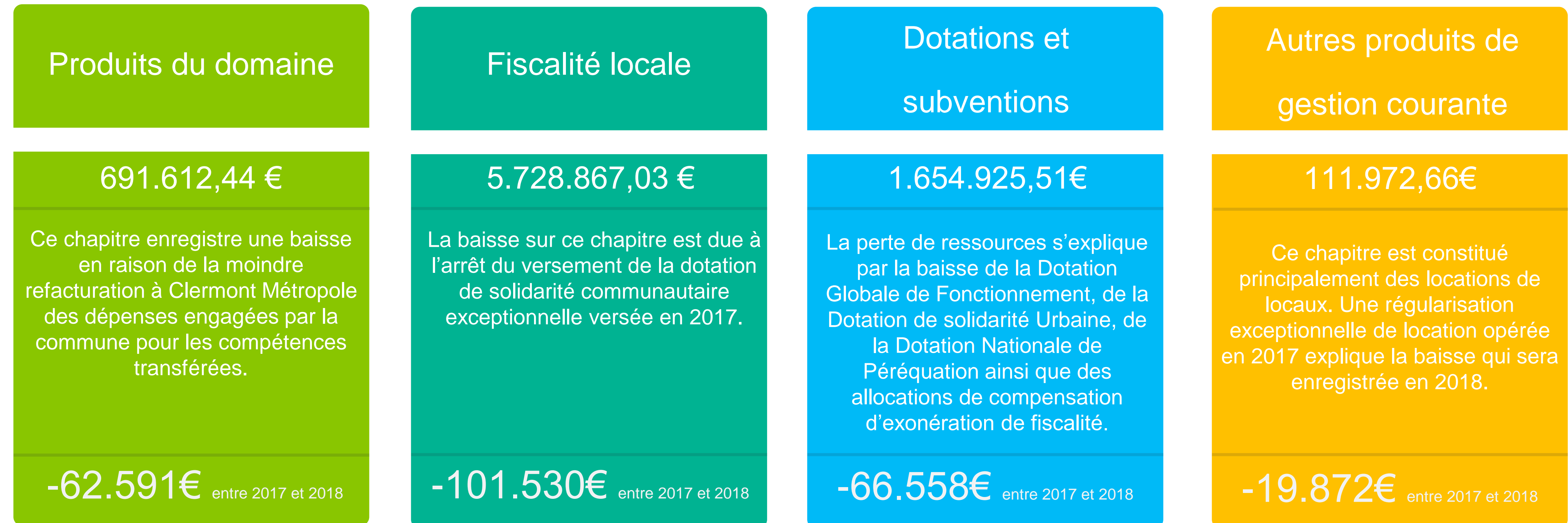
Les **prévisions** de dépenses réelles de fonctionnement en **2018**



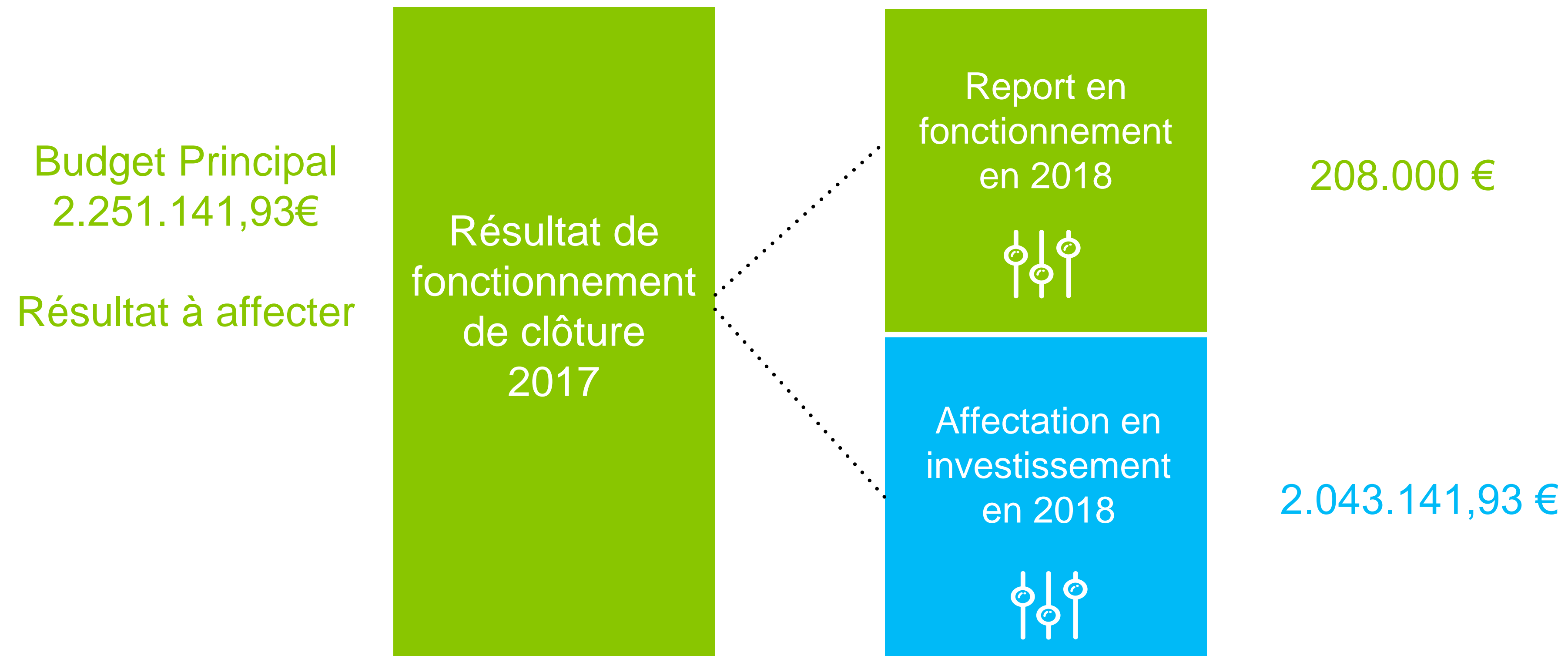
La subvention avait baissée en 2017 suite au transfert des recettes du CEJ le concernant au CCAS.

Les **prévisions** de recettes réelles de fonctionnement en **2018**

Les recettes de fonctionnement sont composées de 4 grandes catégories de recettes réelles (Produits du domaine, fiscalité directe locale, dotations et subventions, autres produits de gestion courante).

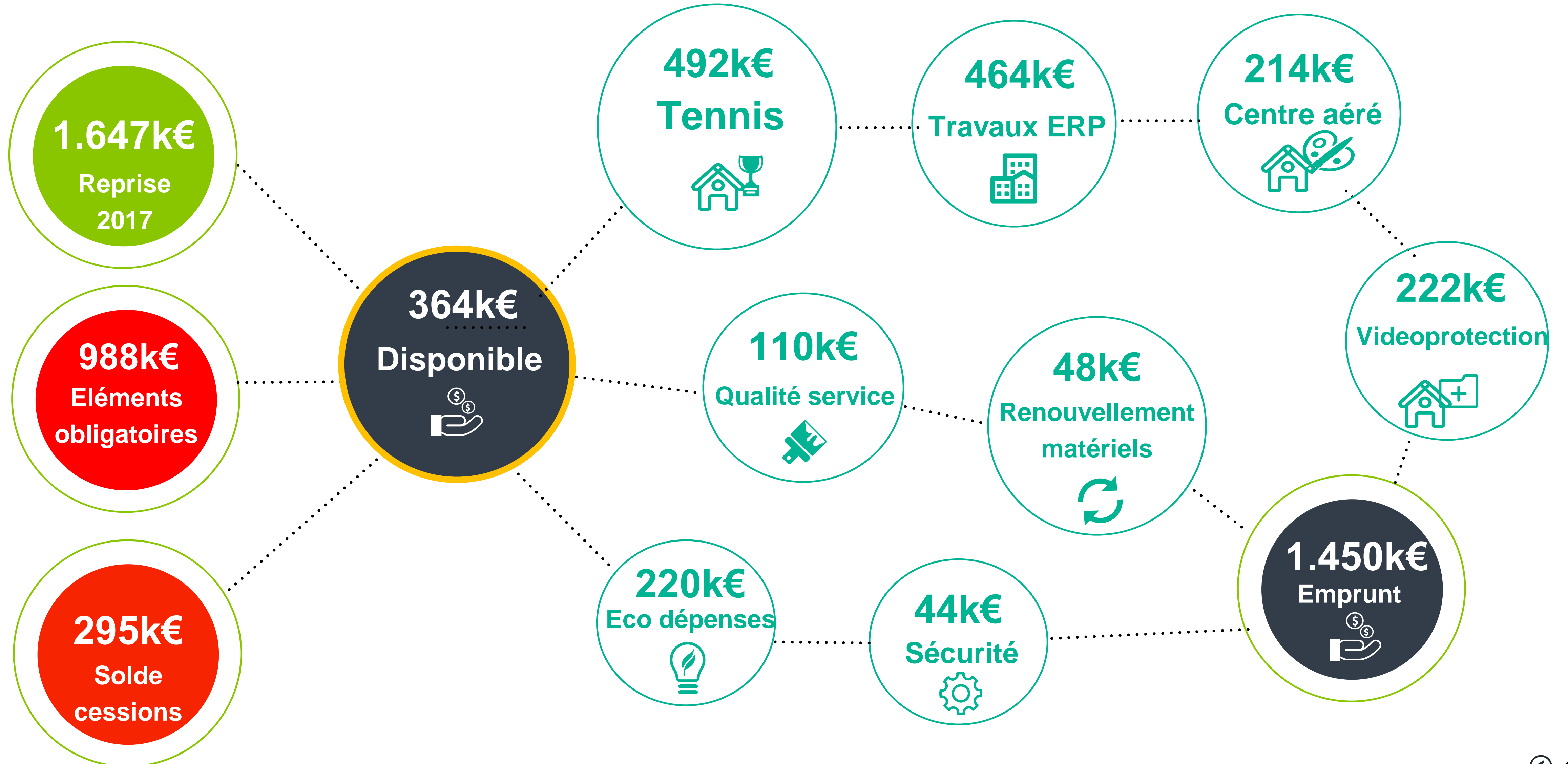


L'affectation du résultat 2017 en 2018



Le résultat d'investissement déficitaire de 295.631,46€ est obligatoirement à reporter en section d'investissement.

L'investissement 2018



Fin de la présentation

